

EPREUVE ORALE DU BREVET

Contenus de l'épreuve

D'une durée de 15 minutes (5 minutes de présentation, 10 minutes d'entretien), l'épreuve orale évalue la capacité à exposer un projet.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du contenu, tant du point de vue des contenus que de son expression.

Lors de l'épreuve orale, le candidat doit s'appuyer sur un diaporama. Il peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique : il faut alors que le candidat s'assure que sa réalisation fonctionne au collège sous le logiciel gratuit libre office.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui du diaporama et de la présentation qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse.

Ce n'est pas le projet lui-même qui sera évalué mais ce que vous avez appris grâce à lui et votre capacité à le présenter de manière claire.

Évaluation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

1. Maîtrise de l'expression orale (50 pts)	2 Maîtrise du sujet présenté (50 pts)
– S'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire : articulation, débit correct. – Employer un vocabulaire correct, précis et varié. – Participer de façon constructive à des échanges oraux ; - Etre capable de se détacher de ses notes et/ou support et adapter son langage corporel (regard, geste, posture) - Utiliser correctement la langue française (correction des phrases : syntaxe, vocabulaire d'un niveau courant) – Exprimer ses sensations, ses sentiments, formuler un avis personnel à propos d'une œuvre ou d'une situation.	– Mettre en œuvre un projet ; – Analyser le travail réalisé au cours du projet présenté ; – Construire un exposé de quelques minutes ; – Porter un regard critique sur l'exposé ; – Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués pour l'exposé ; – Mobiliser des outils numériques.

Comment structurer sa soutenance ?

Le candidat devra obligatoirement structurer sa soutenance orale autour d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion.

Il devra aussi le plus possible se détacher de ses notes.

L'introduction présentera au jury l'intitulé de l'EPI (les différentes disciplines impliquées dans l'EPI) ou le **point particulier du parcours** choisi, éventuellement la problématique de départ pour l'EPI et les motivations qui poussent le candidat à exposer ce projet (ce parcours) plutôt qu'un autre. Elle dira quelle a été la réalisation au sein de ce projet. L'introduction se termine obligatoirement par l'annonce du plan.

Le **développement** présentera au jury :

I) Le projet réalisé en exposant les étapes essentielles, les difficultés rencontrées et les choix faits pour les surmonter, les émotions et sensations ressenties. Un extrait du travail réalisé peut être intégré dans cette partie.

II) Les compétences et les connaissances acquises par l'élève lors du projet. L'implication personnelle qui a été la sienne. Pour l'EPI, les liens établis entre les différentes matières.

La conclusion pourra aborder la place du projet dans la scolarité du candidat, les enrichissements, les envies suscitées ou pas...

Entretien avec le jury :

Durant l'entretien, le jury cherche à vérifier que votre travail est personnel et ce que vous en avez retiré. Des questions directement liées au projet ou plus larges peuvent être posées.

Quelques conseils :

- Anticiper les questions (réfléchir au préalable aux questions éventuelles)
- Répondre clairement en justifiant
- Si vous ne connaissez pas une réponse, prenez quelques secondes pour réfléchir.